

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 2 septembre 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy

Est aussi présente :

Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle

Citoyens

Monsieur Paul Grondin	Madame Louise Robert
Monsieur Laurier Henri	Monsieur Sandy MacKay
Madame Denise Villeneuve	

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-09-256 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-257 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Madame Louise Robert pour son implication et la gestion du Marché Ouvert qui se tient à tous les samedis sous le Pavillon des Artisans durant la période estivale.

2015-09-258 Rapport d'incendie août 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois d'août 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-259 Bouées sur la Rivière Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'organiser une rencontre avec les représentants des municipalités de Bouchette, Gracefield, Kazabazua et Low pour effectuer une inspection des bouées et des panneaux indicateurs sur la Rivière Gatineau, car il semblerait que plusieurs auraient besoin de réparations, et de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-260 Modification de la Politique d'harcèlement
psychologique au travail**

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de modifier la section 6, intitulée obligations des gestionnaires, de la Politique d'harcèlement psychologique au travail, comme suit :

«Tout employé qui occupe un poste de directeur, de chef de service ou encore qui, à titre de gestionnaire, est responsable d'une équipe de travail, a l'obligation de tout mettre en œuvre pour offrir dans son unité de travail, un environnement sain, respectueux des droits de chacun et exempt de toute forme de harcèlement.

Le gestionnaire doit renseigner les employés de son unité de travail de l'existence et des modalités de la présente politique et d'intervenir rapidement pour mettre fin à toute forme de harcèlement au sein de son unité de travail.

Notamment, le gestionnaire doit inciter toute personne qu'il croit être victime de harcèlement de se prévaloir des mécanismes prévus à la présente politique. Il doit aussitôt informer le directeur général, ou son représentant, de toute situation de harcèlement au sein de son unité de travail, et ce, même si le ou les employés visés n'ont pas déposé de plainte. Au besoin, le directeur général procède à mandater une firme externe et impartiale pour mener une enquête.

Dans le cas d'harcèlement, le gestionnaire traite avec discrétion toute situation au sein de son unité de travail et il applique les mesures correctives ou les sanctions qui auront été adoptées par le directeur général à la suite l'enquête».

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-261 16^e Congrès annuel du loisir municipal de
l'Association du loisir municipal (AQLM) du 7 au 9
octobre 2015 à Gatineau**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'inscrire Madame la conseillère Françoise Lafrenière et Madame la conseillère Denise Soucy à la journée des élus qui se tiendra le 8 octobre 2015 dans le cadre du 16^e Congrès annuel du loisir municipal de l'Association du loisir municipal (AQLM), à Gatineau.

Payer les frais d'inscription totalisant la somme de 114.98 \$.

Réserver le véhicule municipal pour le déplacement des déléguées à la journée des élus qui aura lieu le 8 octobre 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, qu'un Règlement portant sur les matières résiduelles et recyclables sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Pauline Sauvé, au siège # 1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifiée, par la présente, qu'un Règlement abrogeant le règlement no. 2014-12-001 et constituant un nouveau comité consultatif d'urbanisme sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère
Siège # 1

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller François Lafrenière, au siège # 5 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement portant sur des dérogations mineures sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

François Lafrenière
Conseiller
Siège # 5

2015-09-262 Inspection des installations septiques 2016

Considérant que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie est d'avis que l'inspection des installations septiques devrait être une priorité afin de conserver la qualité des cours d'eau situés sur notre territoire.

Considérant que ces inspections doivent être effectuées professionnellement afin qu'elles soient crédibles et efficaces à titre d'outil de travail.

Considérant que la municipalité devrait se fixer des objectifs raisonnables au point de vue de la quantité d'inspections à effectuer annuellement selon les budgets disponibles.

Considérant que le bassin versant du lac Heney a déjà été identifié comme un secteur névralgique considérant la pauvre qualité des eaux de ce lac et que le lac Grand-Poisson-Blanc est aussi un des principaux plans d'eau de notre municipalité.

Considérant qu'il y a aussi lieu, dans un même temps, d'inspecter les rives et le littoral des cours d'eau en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et que le futur schéma d'aménagement prévoit l'inspection de 10 % des propriétés situées dans le littoral des cours d'eau.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que la municipalité demande au responsable de l'environnement de s'informer des coûts budgétaires pour l'inspection d'approximativement 50 installations septiques à être effectuées par des professionnels reconnus et compétents en la matière.

Que les inspections devront être effectuées en 2016 et majoritairement dans le bassin versant du lac Heney et du lac Grand-Poisson-Blanc en plus d'être combinées, préférablement, avec celles relatives à l'application du RCI de la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-263 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 7178 à 7221 inclusivement pour un montant total de 121,276.44 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-264 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 32 à 35 au montant de 71,827.30 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-265 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2015 tel que présenté par Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-266 Panneau touristique situé à l'intersection de la Route 105 et le Chemin Lac-Sainte-Marie

Considérant que le panneau touristique situé à l'intersection de la Route 105 et le Chemin Lac-Sainte-Marie est trop en retrait et requiert de le situer plus près de la Route 105 afin de le mettre en évidence pour que les gens qui circulent sur cette route soit informés que la municipalité de Lac-Sainte-Marie est un lieu incontournable pour les touristes.

Considérant que la municipalité souhaite établir un lien durable avec Vélo MSM pour être à l'affut des développements récents du circuit des pistes cyclables et pour cette raison, un pictogramme de vélo de montagne doit être ajouté au panneau touristique afin de promouvoir Vélo MSM.

Considérant que la municipalité souhaite également établir un lien durable avec le Festival des arts de la scène Val-Gatinois et pour cette raison, un pictogramme des arts doit être ajouté au panneau touristique afin de promouvoir le Festival des arts de la scène Val-Gatinois.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de resituer le panneau touristique situé à l'intersection de la Route 105 et le Chemin Lac-Sainte-Marie afin de le rapprocher et de le mettre en évidence sur cette route et d'inciter les gens à se rendre dans la municipalité.

Obtenir l'autorisation de la Caisse Populaire de Gracefield et du Ministère des transports du Québec au préalable.

Qu'un pictogramme de vélo de montagne et un pictogramme des arts soient ajoutés au panneau touristique afin de promouvoir Vélo MSM et le Festival des arts de la scène Val-Gatinois.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-267 Achat d'un camion Volvo VHD, année 2002, de la municipalité de Val-des-Monts

Considérant qu'en conformité avec l'article 938 du Code Municipal, le conseil municipal de la municipalité de Lac Sainte-Marie a déposé une offre d'achat de 30,000.00 \$ dans le but d'acquérir un camion Volvo VHD, année 2002, de la municipalité de Val-des-Monts.

Considérant que l'offre d'achat dudit camion a été acceptée par le conseil municipal de Val-des-Monts et que le conseil municipal souhaite procéder à cet achat en le finançant par un emprunt à son fonds de roulement.

Considérant que le remboursement de la somme de 30,000.00 \$ dû à la Municipalité de Val-des-Monts ainsi que le montant de la taxe de vente du Québec (TVQ) net applicable au montant de 1,496.25 \$ pour un total de 31,496.25 \$ s'effectuera le 1^{er} avril de chaque année en versant la somme de 6,299.25 \$ à son fonds de roulement et ce, pendant un terme de 5 ans.

Par conséquent, Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'autoriser l'achat du camion Volvo VHD, 2002 de la Municipalité de Val-des-Monts au prix de 30,000.00 \$ ainsi que le

paiement de la taxe de vente du Québec (TVQ) net, exigible par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle ou Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à l'achat et au transfert du camion Volvo ayant les spécifications suivantes :

- Modèle : Volvo VHD
- Année : 2002
- Kilométrage : 396 000 (approximativement)
- No identification : 4V5KC9UG82N331202
- Benne basculante Bibeau
- Balance électronique intégrée
- Pneus : 10 pneus hiver (60% usure)

Avec les équipements de déneigement suivants :

- Harnais avant
- Aile latérale
- Pelle avant
- Lame arrière
- Système d'épandage complet ELP (côté conducteur).

Financer cet achat et effectuer un emprunt au fonds de roulement remboursable en cinq (5) ans.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-268 Lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de procéder par appel d'offre auprès des contracteurs locaux détenant un certificat d'autorisation d'exploiter une sablière pour l'acquisition d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016.

Indiquer dans le devis de l'appel d'offre que deux soumissions sont requises, dont une soumission pour un contrat d'un an et l'autre soumission pour un contrat de trois ans.

Faire approuver l'appel d'offres par le conseil municipal avant de le diffuser.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-269 Sauvetage effectué lors d'un accident sur le chemin du Lac-Sainte-Marie par les pompiers volontaires de Lac-Sainte-Marie et Kazabazua et par Monsieur Denis Barbe

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de souligner l'intervention de Sauvetage effectuée lors d'un accident de voiture sur le chemin de Lac-Sainte-Marie par les pompiers volontaires de Lac-Sainte-Marie et Kazabazua suivant le constat de Monsieur Denis Barbe qui a été le premier sur les lieux de l'accident.

Transmettre une lettre de félicitations aux pompiers volontaires de Lac-Sainte-Marie et Kazabazua ainsi qu'à Monsieur Denis Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-270 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h10.

Gary Lachapelle
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale, Secrétaire-
trésorière par intérim